



BAREME DES HONORAIRES

- 50 000 €	5 000 € TTC
De 50 000 € à 80 000 €	10 %
De 80 000 € à 150 000 €	8 %
De 150 000 € à 250 000 €	7 %
De 250 000 € à 400 000 €	6 %
Au-delà de 400 000 €	5 %

Les honoraires comprennent dans le cadre du mandat de vente signé :

- Prise de contact et estimation du bien
- Vérification des éléments nécessaires à la vente du bien immobilier
- Constitution d'un dossier de vente
- Visite de votre bien immobilier
- Définir avec le vendeur de la stratégie à adopter pour la mise en vente :
 - Choix du mandat
 - Mise en valeur de votre bien immobilier
 - Mise en publicité sur tous les supports jugés utiles par votre agent
 - Découverte des acquéreurs
 - Faisabilité du projet
 - Suivi de commercialisation et compte rendu de visite
- Assistance du compromis à l'acte authentique de vente